

Collectif AGIR

2015 - 2020

6 années d'accueil des demandeurs d'asile :
un premier bilan



Collectif AGIR

6 ans d'accueil des demandeurs d'asile : un premier bilan

Avant propos

Le Collectif AGIR : un regroupement d'associations complémentaires et de membres individuels au service des demandeurs d'asile

Le Collectif AGIR est une association dont le but est de venir en aide aux demandeurs d'asile - des hommes, des femmes, des familles - qui, dans l'attente d'une réponse à leur demande de statut de réfugié, se trouvent souvent réduits à la précarité et, faute de solution d'hébergement, contraints à vivre dans la rue.

Le Collectif intervient dans le pays d'Aix-en-Provence et le pays d'Aigues.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur des valeurs d'humanité, de fraternité et de solidarité, sans faire de différence entre les migrants politiques, économiques ou climatiques..., quelles que soient leurs convictions religieuses ou philosophiques.

Notre action : trouver des solutions ponctuelles d'hébergement aux demandeurs d'asile qui s'adressent à nous, les accompagner au quotidien, notamment dans leurs démarches administratives en vue de l'obtention d'un statut de réfugié, les faire bénéficier d'un bilan de santé à leur arrivée et favoriser leur intégration en les initiant au français, en les préparant à la recherche d'un emploi et en les associant à des manifestations culturelles. Ces tâches sont assurées par six pôles au sein desquels œuvrent nos bénévoles.

Pour faire face à ces besoins d'aide multiformes, le Collectif AGIR a proposé à une trentaine d'associations de mettre en commun leurs compétences dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Ces associations membres du Collectif ne contribuent pas à son financement ; en revanche, leur expertise est sollicitée par les référents du Collectif AGIR qui accompagnent chaque migrant pour qu'il ait accès à une palette complète de services favorisant son intégration et son autonomie.

Le Collectif AGIR, c'est plus de 350 exilés accompagnés depuis sa fondation (et 80 environ en permanence) ; c'est 240 bénévoles, 620 adhérents et plus de 1200 sympathisants.

L'objectif de cette réflexion : tirer les leçons de nos actions pour nous et pour les autres

Après 6 ans d'existence, nous avons souhaité en 2020 – 2021 prendre un peu de recul et réfléchir à nos pratiques alors que nos activités étaient handicapées par la crise sanitaire. Dans ce but, nous avons choisi quelques-unes de nos activités pour examiner comment elles avaient évolué depuis le départ et nous avons tenté de comprendre les raisons de leur succès ou de leur échec.

Cette démarche a donc d'abord un objectif interne :

- Tirer les leçons, éclairer certains fondamentaux de notre projet, (ré)affirmer certains éléments clés dans notre positionnement global, souligner l'importance de certains sujets qui guident notre action et la renforcer en les mettant au cœur de notre projet ;
- Rappeler, analyser, reprendre conscience du chemin parcouru, des évolutions qui ont été apportées au fil du déploiement du projet et des actions ;
- Rappeler, analyser, remettre en perspective des choix qui ont amené des orientations structurantes sur les actions et méthodes de l'association (dans chacun des pôles et globalement) ;
- Dégager des éléments (ou prendre conscience des aspects) qui demandent à être revus, reconsidérés et pour lesquels des modifications pourraient s'avérer nécessaires.

Mais nous avons aussi pensé que cette réflexion pouvait présenter un intérêt pour des acteurs extérieurs qui rencontreraient des problématiques analogues aux nôtres, afin notamment de :

- Diffuser, partager notre approche des pratiques (bonnes ou mauvaises) et les enseignements que nous en avons tirés ;
- Nourrir notre capacité à créer du lien et du dialogue avec d'autres projets qui interviennent sur des sujets similaires ... voire en faire un prétexte pour engager un partage ou un travail collectif ;
- Éclairer d'autres acteurs qui voudraient s'engager sur un projet similaire, donner à voir et à comprendre certaines dimensions du projet, des choix qui ont été faits pour les aider à réfléchir sur ce qu'ils peuvent faire.

En revanche nous avons écarté toute stratégie d'essaimage : ces textes ne sont pas un kit clé en main pour des personnes ou des associations qui voudraient monter un projet similaire.

Méthodologie : une approche thématique

Après discussion, il nous a semblé que la meilleure approche consistait à choisir quelques thèmes représentatifs de notre action et de confier la réflexion aux personnes les plus impliquées dans chaque thème. Un plan commun a été préparé et les textes ainsi rédigés ont circulé au sein d'une « **équipe projet capitalisation** ».

Les thèmes ont été choisis parce qu'ils sont révélateurs de ce qui fait notre spécificité, parce qu'ils sont stratégiquement importants pour nous ou parce qu'ils nous semblent utiles soit en interne, soit pour des acteurs extérieurs.

Ont ainsi été retenus les thèmes suivants :

- I. [Travailler efficacement avec plus de 30 associations.....](#)p 4
- II. [Décider de prendre en charge / de cesser la prise en charge de migrants.....](#)p 8
- III. [Créer des liens et du partage avec les populations voisines.....](#)p 12
- IV. [Préparer et soutenir les référents dans leur difficile quotidien.....](#)p 17
- V. [Favoriser la participation des femmes exilées.....](#)p 23
- VI. [Résoudre la question de l'hébergement des demandeurs d'asile.....](#)p 28

Plusieurs thèmes n'ont finalement pas été retenus.

En particulier Le Collectif a mis en place un projet intitulé Pouvoir d'Agir, destiné à mieux impliquer et responsabiliser les demandeurs d'asile dans le cadre du Collectif, bref à faire « avec eux » et non plus « pour eux ». Ce projet fera probablement l'objet d'une réflexion lorsqu'il aura (ou non) donné des résultats. Il est cependant trop tôt pour tirer quelques conclusions que ce soit.

Ont été également évoquées des thématiques telles que : l'organisation interne du Collectif et la difficile cohabitation de la professionnalisation et du bénévole ; la nécessaire capacité à se questionner, à ne pas rester figé sur ces certitudes pour faire évoluer les pratiques ; l'approche du dialogue et de la sincérité dans les relations avec les partenaires financiers. Ces thèmes et d'autres pourront être ajoutés par la suite à notre démarche.

<https://collectifagir.com/>

GLOSSAIRE

ADOMA : anciennement Sonacotra, société d'économie mixte créée en 1956 par les pouvoirs publics pour accueillir les travailleurs migrants

ALPA : Association Logement du Pays d'Aix

CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

DA : Demandeur d'Asile

FLE : Français Langue Étrangère

OACAS : Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRO : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

GUDDA : Guichet Unique pour Demandeur d'Asile

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

PREM : Préparation à la Recherche d'un Emploi

Demandeur d'asile dubliné : il s'agit d'un DA soumis à la réglementation de Dublin qui délègue la responsabilité de l'examen de la demande d'asile du réfugié au premier pays qui l'a accueilli. Ce règlement est applicable aux 28 États membres de l'Union européenne et aux quatre pays associés en vertu d'accords : la Suisse, le Lichtenstein, l'Islande et la Norvège.

I/ Travailler efficacement avec plus de 30 associations

S'il existe des collectifs d'associations tels que le Collectif AGIR, c'est pour profiter de la synergie de leurs expertises, à condition toutefois de parvenir à coordonner des intervenants issus d'horizons les plus divers, aux motivations variées et pas forcément cohérentes et, sur le plan organisationnel, à condition de veiller à la répartition des responsabilités et des tâches au quotidien entre intervenants multiples. Avec quelques tâtonnements le Collectif AGIR a réussi à surmonter les écueils.

1. Repères

Lorsqu'en septembre 2015, des images d'un enfant, Aylan, noyé sur une plage turque ont ému le monde, il a semblé à quelques militants qu'on ne pouvait pas rester les bras croisés ; encore moins au bord de la Méditerranée, notre région. Et que s'il existait déjà des associations impliquées dans l'accueil des migrants, il ne fallait pas « réinventer la roue », mais coordonner leurs interventions de façon à offrir aux demandeurs d'asile arrivant dans notre pays toute une gamme de services indispensables, en urgence. L'idée d'un Collectif d'associations impliquées dans l'aide aux migrants était née.

L'association était créée en décembre 2015, 3 mois seulement après ces événements tragiques. Près d'une trentaine d'associations se sont déclarées volontaires dès le départ, et leur nombre s'est progressivement étendu (38 en 2021). Le Collectif AGIR a également intégré des membres à titre individuel.

L'accord s'est établi sur deux fondamentaux :

- la mission : venir en aide aux demandeurs d'asile (DA),
- les valeurs : humanité, fraternité et solidarité, sans faire de différence entre exilés politiques, climatiques ou économiques.

Autrement dit, l'accord entre associations et avec les individus se focalise non pas sur tous les migrants mais sur les demandeurs d'asile et les met tous à égalité quelle que soit la raison qui les a amenés dans notre pays.

2. Objectifs

L'objectif de réunir ainsi un grand nombre d'associations est de profiter de leur expérience, de leurs moyens, éventuellement de leurs réseaux dans le pays d'Aix-en-Provence et dans le pays d'Aigues, périmètre d'intervention du Collectif AGIR. Il est aussi attendu que la multiplicité des associations membres à envergure nationale soit susceptible de mieux mobiliser la société civile.

Le but est d'accroître l'efficacité sur l'activité propre au Collectif AGIR : offrir une gamme de services aux DA dans des domaines variés de façon aussi professionnelle que possible.

Ces domaines se sont d'ailleurs élargis à l'occasion d'un projet financé par la Fondation de France. Aujourd'hui la prise en charge d'un DA se fait sur les axes suivants : accompagnement au quotidien, assistance aux démarches administratives, cours de français langue étrangère, hébergement, préparation à la recherche d'un emploi, suivi de santé, activités culturelles et sportives, activités récréatives, etc.

Comme on le comprendra, offrir une gamme de services aussi étendue représente un double défi :

- Travailler avec des intervenants déjà impliqués dans des associations aux motivations, politiques, religieuses ou humanitaires très différentes les unes des autres, mais qui s'accordent sur les missions et les valeurs ;
- Assurer la cohérence de l'action simultanée de plusieurs intervenants au bénéfice d'un même demandeur d'asile en veillant à la concertation et à la circulation transversale de l'information.

3. *Activités menées*

Les associations membres du Collectif AGIR versent une cotisation d'adhésion modique, mais ne le financent pas. En revanche elles offrent leur expertise dans les différents domaines qui leur sont propres, ressources dans lesquelles le référent (bénévole « pivot » chargé de l'accompagnement d'un DA au quotidien) vient puiser en fonction des besoins.

Toutes ces associations ont pour point commun d'être des acteurs du territoire sur la problématique des migrations / personnes en difficulté / hébergement ...

Certaines sont plus actives et impliquées que d'autres au sein du Collectif AGIR, comme la Cimade ou l'AITE. D'autres participent de façon ponctuelle comme Emmaüs pour accueillir des DA et fournir du mobilier ou des équipements, le Secours Catholique pour mettre un appartement à la disposition du Collectif, l'Entraide Protestante pour prêter des locaux, Welcome Aix pour héberger des migrants ou encore le Secours populaire pour fournir vêtements, produits d'hygiène ou colis alimentaires.

Certaines ont les moyens d'interpeler les politiques ou les administrations à propos de dysfonctionnements dans l'accueil des DA et de la situation des étrangers en général ou de diffuser des plaidoyers : Cimade, LDH, SC, Entraide Protestante.

Mais il existe aussi des associations « dormantes » qui partagent les valeurs du Collectif, mais n'apportent que leur cotisation, sans expertise particulière.

A côté des associations membres, le Collectif a noué des partenariats avec les acteurs les plus divers, depuis des organismes d'insertion, les Restos du Cœur jusqu'à des troupes de théâtre, la Bibliothèque Méjanès ou le Festival d'art lyrique d'Aix (une Commission Culture du Collectif AGIR organise en particulier ces partenariats culturels). La frontière est d'ailleurs perméable entre associations membres et partenaires.

Il existe également plusieurs groupes locaux d'individus membres du Collectif qui conjointement financent un hébergement par exemple.

La participation au Conseil d'Administration de ces associations très diverses permet de renforcer la capacité du Collectif AGIR à se remettre en question afin de ne pas rester figé sur des certitudes, et de faire évoluer ses pratiques.

La gestion des implications d'associations aussi diverses n'est pas toujours facile. Des décisions difficiles comme, par exemple, l'arrêt d'une prise en charge de migrant qui a épuisé ses derniers recours ne fait pas forcément l'unanimité. Sur les principes, c'est au Conseil d'Administration que revient la décision en dernière analyse. D'ailleurs, il existe toujours la possibilité de transformer une association membre en simple partenaire (ce qui s'est produit une fois).

4. *Bilan des activités*

Après 6 ans de fonctionnement, le regard que porte le Collectif AGIR sur son fonctionnement est plutôt positif. Et ceci pour 2 raisons :

- Il a su faire face aux divergences entre associations ou membres venant d'horizons différents, grâce à l'adhésion aux textes fondateurs qui servent de pilier commun ; en particulier, les instances de gouvernance (Bureau et Conseil d'administration) ont réagi conformément à leur rôle dans des situations de crise ;
- Il a aussi su organiser les relations techniques entre les différents intervenants autour du migrant, en spécialisant leurs tâches et en clarifiant leurs rôles respectifs ; des fiches de poste ont été établies et un système d'information a été mis en place. Le mot d'ordre de l'audit d'organisation de 2017 (réalisé en interne par des consultants bénévoles) a été « *la professionnalisation dans le respect du bénévolat* », autrement dit la tentative, réussie apparemment, d'allier la rigueur de procédures professionnalisées avec l'ouverture et le respect de la motivation des bénévoles.

5. *Projets pour la suite*

Dans ces conditions, le Collectif AGIR se propose de continuer à travailler comme par le passé, en restant vigilant sur les conditions de son fonctionnement dans les situations de crise.

À cet effet il a d'ailleurs mis sur pied une « Commission stratégie » chargée de veiller au bon fonctionnement des instances de gouvernance et d'instruire tous les dossiers afférant au développement de l'activité du Collectif (volume d'activité, périmètre d'intervention, cohérence entre les objectifs et les moyens déployés, etc.).

[Retour au sommaire](#)

II/ Décider de prendre en charge / de cesser la prise en charge de migrants

Les décisions de prise en charge d'un nouvel arrivant et, encore plus, les décisions de cessation de la prise en charge, sont difficiles et engageant tant le Collectif AGIR dans son ensemble que chaque bénévole impliqué. Si le problème ne se posait pas à la fondation du Collectif (peu de demandes, pas de départs), il n'a fait que devenir plus aigu avec le temps, une file d'attente se créant à l'entrée, dans le contexte de moyens d'accueil limités et les départs se multipliant. La « doctrine » du Collectif a ainsi dû évoluer.

1. Repères et objectifs

La prise en charge des demandeurs d'asile (et non pas des réfugiés, qui eux ont obtenu le statut), est la raison d'être du Collectif.

La précarité de la situation des DA est liée au fait qu'ils viennent d'arriver après de longs et périlleux voyages et souvent de rudes épreuves et qu'ils ne bénéficient pratiquement d'aucun droit à leur arrivée en France (quasiment ni droit à l'emploi, ni à la formation, ni logement disponible contrairement aux engagements de l'État ; alors que la procédure d'étude de leur dossier prend le plus souvent plus d'un an contre les 6 mois maximum promis).

Dans ces conditions, l'objectif du Collectif AGIR est d'accueillir les DA qui s'adressent à lui, de les mettre à l'abri et de leur offrir un certain nombre de services (accompagnement au quotidien, démarches administratives, santé, etc.). Pour ce faire, le Collectif AGIR dispose de l'expertise de ses membres bénévoles et de celle de ses associations membres. Cependant cet accueil est limité par les moyens dont il bénéficie ; et au fil du temps, ces moyens ont faiblement progressé (et même ont décru pendant la période de pandémie), alors que le nombre de migrants s'adressant à lui croissait fortement. Des choix devaient être faits.

Par ailleurs, les migrants ne peuvent continuer à être accompagnés s'ils ne remplissent plus les critères de prise en charge, ne serait-ce que parce qu'ils utiliseraient alors les moyens qui pourraient être consacrés à des DA qui eux rempliraient les conditions. Des décisions difficiles doivent aussi être prises.

2. Activités menées

a) Les entrées

Dans les premiers temps

Lorsque le Collectif se met en place en 2015, les entrées sont gérées selon un principe simple : ne refuser personne, accepter des personnes migrantes à la rue et les loger rapidement. Par ailleurs en résonance avec la charte du Collectif, aucune différence n'est retenue de nationalité, de religion, d'ethnie ou de genre. Les demandeurs d'asile sont accueillis « au fil de l'eau », d'autant que les logements mis à disposition par les bénévoles sont suffisants avec ceux loués pour les familles.

Dans un second temps

A partir de 2017 les demandes de prise en charge se multiplient, le Collectif s'étant fait connaître par le bouche à oreille, alors que ses moyens ne lui permettent pas toujours d'accueillir tous les demandeurs.

La procédure d'accueil doit donc se structurer pour objectiver la démarche sur des critères simples. Un audit conduit par des bénévoles consultants externes permet de préciser ces procédures ; il est renforcé, dans le cadre d'un travail élaboré lors de l'appel à projets de la FDF, par la clarification des rôles, missions et procédures, clarification qui conduit à identifier et valider le rôle du Coordinateur des Entrées et Sorties.

En parallèle, l'appui financier de la FDF permet de compléter l'offre d'hébergement solidaire par la location de quelques studios, de même que la location d'un local d'accueil préconisé par la FDF (mais autofinancé) qui va favoriser la structuration de l'accueil.

L'accueil des demandeurs d'asile ainsi clarifié et mis en œuvre par le Coordonnateur repose sur un règle essentielle qui demande l'accord de trois pôles : un migrant (ou une famille de migrants) est pris en charge sous réserve de **la triple disponibilité** de :

- deux bénévoles référents formés pour l'accompagnement,
- un logement,
- des ressources de trésorerie (pour l'aide hebdomadaire avant la réception de l'ADA, les trajets OFPRA et CNDA).

Aujourd'hui

Depuis 2019 la demande dépasse largement les moyens disponibles du Collectif, sur au moins l'un des trois goulots d'étranglement cités ci-dessus (et qui peut varier selon les moments). Il en résulte une « file d'attente » difficile à gérer. De nouveaux critères sont alors imaginés pour rendre la décision d'accueil la plus objective possible. Mais il apparaît vite que le nombre de critères objectifs à prendre en compte est trop grand et qu'il est impossible de prendre des décisions automatiques.

Le critère « être à la rue » est devenu prioritaire (ultime déterminant).

Ce qui mène à des décisions difficiles telles que : on a un studio, on prend un couple avec un bébé ou deux hommes ou deux femmes ? et s'ils parlent l'un anglais l'autre arabe ? et s'ils sont dublinés ? et s'ils sont refusés de l'OFPRA et en recours... ?

b) Les sorties

Les sorties n'étaient pas dans les problématiques initiales du Collectif; il convient désormais de les réaliser dans le cadre qui a été élaboré et mis en place progressivement face aux difficultés rencontrées, soit par les statutaires, soit par les déboutés.

La charte du Collectif préconise une aide de 3 mois pour les DA déboutés ou pour ceux qui ont obtenu leur statut de réfugié.. Dans ce cadre, au vu de la décision signifiée par la CNDA dans le cadre de la procédure de demande d'asile, nous organisons une rencontre entre les intéressés, leurs référents et la coordinatrice des entrées et sorties pour leur signifier leur date de départ et donc l'obligation de quitter leur logement.

Dans la pratique, plusieurs cas se présentent, qui nécessitent une approche plus ciblée et impliquent un accompagnement spécifique à chaque situation :

- Les statutaires de plus de 26 ans perçoivent le RSA, mais la procédure d'attribution est longue et ce délai les met dans une situation financière difficile (le Collectif apporte un soutien) ; par ailleurs trouver un logement par leur propre moyen, par le biais du Collectif ou de l'ALPA prend généralement plus de 3 mois ; le Collectif AGIR les accompagne le temps nécessaire ;
- Les statutaires qui ne perçoivent pas le RSA (s'ils ont moins de 26 ans) n'ont plus de ressources. Le Collectif les aide financièrement et/ou fait des recherches de financement, recherche avec eux un logement (ADOMA), une formation par la Mission locale ou autre ... Ainsi les 3 mois se prolongent-t-ils souvent, afin de ne pas les mettre à la rue brutalement ;
- Pour les migrants déboutés, nous essayons de trouver une solution. Par exemple : Emmaüs ou d'autres associations qui acceptent les déboutés (statuts OACAS). Jusqu'à maintenant tous les déboutés ont été réorientés, mais l'avenir est plus sombre : en raison du manque de place ou de solutions, le Collectif pourrait se trouver dans la situation insupportable de devoir remettre à la rue des couples avec enfants.

3. *Bilan des activités*

À l'objectif « sortir les demandeurs d'asile de la rue » s'est substitué progressivement un « accueillir autant que possible », ajusté en fonction de critères plus satisfaisants, mais plus variables. L'accueil « au fil de l'eau » ne convenant plus, il a été nécessaire d'intégrer un facteur temps pour les sorties et des listes d'attente pour les entrées.

À ces difficultés, liées à l'importance de la demande, s'est ajouté un nombre croissant de fins de prise en charge, situation inconnue jusque-là en raison de la jeunesse du Collectif (de nombreuses entrées s'enregistrant à partir de 2017, de nombreuses sorties sont constatées 2 ans plus tard).

Les décisions de sortie sont souvent mal vécues, non seulement évidemment par les migrants eux-mêmes, mais aussi par les référents qui se sont investis lourdement dans leur relation avec le migrant. Il convient dès lors de protéger ces bénévoles supportant une charge émotionnelle très forte (voir texte sur l'intégration des référents).

Au total il a semblé difficile de mettre en place des procédures et des critères stricts et d'objectiver ainsi les procédures d'entrée et de sortie (contrairement à d'autres domaines d'activité du Collectif).

Pour les sorties en particulier, compte tenu de la difficulté de prise de décision, il semble indispensable de faire évoluer la démarche et l'organisation du Collectif.

Sont ainsi envisagées :

- Une assistance à la Coordinatrice des opérations par le Bureau ou le Président ;
- La création, pour chaque DA débouté, d'un groupe (deux ou trois personnes, plus la ou les personnes déboutées concernées) dont la tâche unique serait la recherche soutenue et organisée de solutions ciblées durant la période des 3 mois où l'accueil est maintenu, avec le souci d'élargir notre répertoire de contacts au niveau national ;
- Une réflexion sur des questions aujourd'hui non traitées : par exemple, si l'un des conjoints est débouté, le couple ne peut plus être pris en charge...

4. *Et si c'était à refaire ?*

Si c'était à refaire, on pourrait privilégier :

- Un accueil et un hébergement qui respectent certaines spécificités ;
- La mise en place de rendez-vous après une première réception au local où la fiche d'accueil est renseignée ;
- Un accueil spécifique avec 1 ou 2 anciens DA ou réfugiés au cours duquel le Collectif serait présenté avec son cadre de référence comprenant notamment les contraintes qui s'imposent aux DA (logement, paiement d'une participation des charges et apprentissage du français) ;
- La singularisation de chaque famille accueillie, comme c'est le cas aujourd'hui.

[Retour au sommaire](#)

III/ Créer des liens et du partage avec les populations voisines

Pour s'intégrer, les exilés, après de longs et dangereux voyages, ont besoin de connaître leur nouvel environnement (culture, institutions, associations) et de s'y adapter ; il faut, en parallèle, que cet environnement les accueille de façon positive, en luttant contre certains préjugés malheureusement présents dans notre société (comprendre et agir). Aussi, depuis sa fondation en 2015 le Collectif propose aux demandeurs d'asile de découvrir le territoire qui les accueille et cherche à faire connaître ses activités aux populations locales. Les approches pour traiter cette double question ont beaucoup évolué au cours du temps. Pour clarifier l'analyse, ces deux aspects sont étudiés séparément.

1) Aider les DA à s'insérer dans leur environnement pour développer leur autonomie

1. Objectifs

Les DA accueillis par le Collectif le sont souvent pour un temps assez long, deux années n'est pas l'exception en raison du temps mis par les instances publiques pour décider de leur sort.

Ils espèrent pouvoir être régularisés et envisager un avenir en France.

Nous voulons donc leur faire découvrir notre culture, notre société, notre langue, notre géographie et notre histoire ; c'est ainsi qu'ils pourront imaginer un futur (avec un emploi, un logement etc).

2. Activités menées

Aider les DA à s'immerger dans leur environnement s'est traduit par le lancement d'activités culturelles et sportives, par l'organisation d'ateliers avec des étudiants et par la réalisation d'études sur les migrations.

a) Des activités culturelles visant à comprendre certains codes sociétaux et comportementaux ont été lancées souvent avec divers partenaires :

- Bibliothèque Méjanès : visite de la bibliothèque, utilisation de la médiathèque et des outils informatique, lecture des journaux et partage d'activités avec les animateurs de la bibliothèque ;
- Opéra et ballet Preljocaj : rencontre avec les artistes, présence à des répétitions et à une représentation, découverte du Pavillon Noir, de l'univers et des métiers de la danse et du ballet ;
- Association Passerelles : participation aux ateliers du Festival d'Art Lyrique ; visite des ateliers des décors et costumes, participation au spectacle pédagogique et à l'atelier danse et masques ;
- Musée Granet : visite d'expositions organisées avec le service médiation avec les publics ;
- Tournoi d'échecs ;
- Match de foot avec des étudiant-e-s de IEP.

b) Des activités qui occupent les DA et favorisent leur intégration ont été organisées (pour la plupart d'entre elles) par la Commission Culture du Collectif :

- L'ADAVA (Association Droit au Vélo à Aix) a un atelier de réparation de vélos qui accueille des DA pour leur apprendre à entretenir des vélos, à les acheter très bon marché ;
- Des clubs de football accueillent des DA dans les villages autour d'Aix, règlent les assurances et les frais d'adhésion ;
- Une sortie au Stade Vélodrome à Marseille;
- Une séance de coiffure a été mise en place par des demandeuses d'asile africaines pour montrer cet « art » pendant une journée ;
- Avec l'aide d'étudiants de l'IMPGT (Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale) organisation d'une journée de cuisine internationale : les DA ont préparé des plats nationaux, ont écrit les recettes qui ont été traduites et étudiées pendant les séances de FLE ; les plats étaient proposés aux visiteurs de la Bibliothèque Méjanes ;
- Fabrication de marionnettes sous la responsabilité d'un marionnettiste qui expliquait non seulement la fabrication mais aussi l'histoire des marionnettes et d'un spectacle.

c) Des ateliers ont été menés avec la population locale étudiante

- Ateliers d'informatique encadrés par des étudiants de l'IEP d'Aix dans la salle informatique du Collectif ;
- Ateliers de conversation : d'autres étudiants de l'IEP ont participé à des conversations qui complètent les cours de FLE.

d) Des ateliers proposés par des étudiantes doctorantes ont aidé à mieux comprendre les questions de migration et d'altérité culturelle.

Dans le cadre d'un projet universitaire de doctorat « Migrations et altérités » un groupe de doctorantes a cherché à appliquer les recherches théoriques à une démarche pratique fondée sur des moments de rencontre avec les migrants accueillis par le Collectif, sur des ateliers créatifs (création visuelle, écriture) et multilingues mêlant les chercheurs, des artistes, des bénévoles d'AGIR et bien sûr des migrants.

3. Bilan des activités

Exprimés en nombre de participants, les résultats varient selon l'activité proposée, les activités purement ludiques remportant un franc succès auprès des DA, hommes et femmes, voire enfants.

En revanche, dès que l'action demande un suivi et une approche linguistique, les résultats sont moins probants. Les ateliers organisés par les doctorantes sont une exception, d'abord parce que deux des doctorantes étaient des référentes et connaissaient bien les DA, ensuite parce que les ateliers changeaient de thème (peinture, écriture...) chaque semaine.

Au total le Collectif s'est heurté à une difficulté essentielle : comment proposer des activités qui conviennent alors que les besoins des DA sont probablement très hétérogènes et surtout restent mal connus, pour toute une série de raisons sur lesquelles le Collectif réfléchit aujourd'hui.

4. Projets pour la suite

Les projets suivants sont déjà relancés, avec l'espoir qu'ils seront possibles :

- Relancer une enquête déjà réalisée par une professionnelle (mais partielle et ne portant que sur des DA les francophones), pour mieux préciser leurs besoins et/ou leurs souhaits,
- Inviter le Théâtre Forum « Capacité » pour démêler ces questions,
- Développer liens DA / réfugiés,
- Trouver des lieux plus vastes et plus nombreux pour faciliter les activités,
- Créer des moments de convivialité entre les DA et les bénévoles pour aider aux liens entre toutes et tous.

2) Favoriser l'accueil des DA par les populations voisines

1. Objectifs

L'accueil de migrants doit évidemment impliquer non seulement les associations accueillantes, mais aussi les populations des quartiers dans lesquels vivent ces personnes. Il s'agit en particulier de sensibiliser le voisinage à ce qu'est la réalité des migrations et à lutter contre les préjugés et idées fausses.

2. Activités menées

Des activités ont été entreprises dans des directions très différentes : la projection de films dans les villages, des soirées conviviales dans un café citoyen, la participation à des événements et forums.

a) Moments d'Agir

- **La démarche**

Cette activité a été lancée en janvier 2018 avec un groupe d'étudiants et un partenariat avec l'association Airelles-Vidéo (composée de documentaristes, association membre du Collectif), avec pour objectif d'organiser des soirées cinéma, films ou courts métrages permettant un débat.

Fin 2018, des contacts sont pris avec des maires, proposant des soirées cinéma.

- **Les résultats**

En 2019, beaucoup de réalisations : avec les films *Styx*, *Terra Ferma* (en projet), *Déplacer les montagnes*, *Un paese di Calabria* ; des courts métrages également. En septembre une soirée au cinéma Renoir d'Aix, trois soirées en novembre à Venelles, à la Tour d'Aigues et à Villelaure.

La situation sanitaire a empêché certains projets de se réaliser ; mais d'autres ont pu se tenir (cinéma en plein air à Cabrières d'Aigues, soirée au cinéma de Vitrolles avec le documentaire *Paroles de Bandits* en présence de son réalisateur).

- **Les motifs de satisfaction**

La participation active et dynamique des étudiants : ils étaient 8 pour la promotion 2019, ils passent le relais d'une promotion à l'autre, ce qui offre une continuité à l'action.

Le nombre de spectateurs à chacune des soirées en particulier à Aix : la sensibilisation a bien été faite.

Le film comme support de débats : la présence de réalisateurs ou réalisatrices (pour *Déplacer les montagnes*, *Un paese di Calabria*, *Paroles de Bandits*) attire du public, celle d'associations partenaires (SOS Méditerranée pour Styx) enrichit le propos. Certains courts-métrages (en particulier *Ça va*, sur le parcours des jeunes femmes migrantes) frappent les esprits malgré leur brièveté et permettent un temps de débat plus long.

L'organisation fréquente, à l'issue des soirées, d'un moment convivial autour d'un pot ou d'un buffet, qui a permis de prolonger les discussions.

b) Les soirées aux « 3C »

Le Café Migrants propose une rencontre entre migrants et population locale qui se tient périodiquement dans un café associatif (les « 3C »), avec des animations.

L'objectif est de sensibiliser la population aixoise à l'accueil des migrants et déconstruire l'image qui était faite d'eux dans les médias, remplacer la masse menaçante par des visages dans l'imaginaire collectif.

Les rencontres au Café Migrants ont porté leurs fruits dès le début : gros afflux de population non impliquée dans l'accueil venant avec l'envie de donner et de partager ; classes de lycéens qui viennent avec leur professeur se renseigner et monter des projets (films, bibliothèque humaine) ; propositions de logements, d'activités pour les migrants... Toutes les propositions sont relayées aux responsables de pôles du Collectif. Tous les mois il y a un programme musical live de musiques du monde avec les migrants. Le nombre de participants varie de 20 à 60 personnes à chaque rendez-vous en fonction du thème et de la météo.

c) Les journées Assogora et forums dans les autres villes du pays d'Aix et du pays d'Aigues

Un stand du Collectif AGIR est installé à chaque forum associatif d'Aix-en-Provence et au cours des rentrées de septembre ; c'est le cas aussi à Venelles, à Pertuis etc. ; à chaque fois beaucoup de contacts sont pris avec la population. Les personnes intéressées sont ensuite invitées à une réunion de présentation des activités et des besoins des différents pôles du Collectif.

Dans les universités, des journées d'informations sont aussi l'occasion de mettre en place un stand du Collectif, avec distribution de documentation organisée par la Commission Communication.

3. Bilan des activités

Les activités ayant eu le plus d'impact sont clairement les activités où populations voisines et DA partagent des contenus culturels et des moments festifs : Moments d'Agir, Café 3C. Certaines de ces activités demandent un suivi qui n'a pas toujours pu être fait, mais qui devrait permettre d'une part de poursuivre le lien ainsi créé et d'autre part de mieux évaluer l'impact de ces activités sur les populations déjà convaincues ou sur de nouveaux contacts.

4. *Projets pour la suite*

Les suites de ces actions en l'état actuel de la situation sanitaire ne vont pas de soi. Jusqu'où le Collectif pourra-t-il développer les actions culturelles ? jusqu'où les étudiants, privés de leur vie au sein des universités, pourront-ils agir ? La volonté de continuer demeure et les innovations existent (création de comptes Instagram, par exemple, vidéo de présentation du Collectif pour toucher de nouveaux publics).

[Retour au sommaire](#)

IV/ Préparer et soutenir les référents dans leur difficile quotidien

Les « référents » sont des bénévoles qui accompagnent au quotidien les personnes exilées prises en charge par le Collectif ; en général c'est un binôme de référents qui suit une famille. Dans leur tâche, ils peuvent prendre appui sur l'expertise de différents pôles du Collectif. La tâche des référents est particulièrement lourde sur les plans émotionnel et technique, surtout en l'absence de toute préparation. Le Collectif AGIR a adapté son dispositif d'intégration des référents en tirant les leçons des difficultés rencontrées et en cherchant à s'adapter au mieux à un contexte migratoire en évolution.

1. Repères

Situation de départ en 2015 : flux migratoires en Europe, contexte émotionnel favorisant l'engagement de bénévoles.

Une responsable de « pôle accompagnement au quotidien » et des bénévoles n'ayant, pour ce qui concerne ce pôle, aucune compétence particulière, mais un fort désir d'accueillir des migrants sur le territoire.

De 2016 à 2020 quelques repères :

- Evolution de la population de demandeurs d'asiles : nationalités différentes – langues – cultures (Syriens, Guinéens, hommes seuls, Nigériens et famille, Turcs, ...)
- Audits par des consultants en 2017 et travail en commun pour améliorer le fonctionnement et en particulier la structuration et les procédures d'accueil des demandeurs d'asile. La nécessité de formation émerge.
- De fin 2017 à 2018 :
 - Travail avec la Fondation de France, rédaction de fiches et formalisation des formations,
 - Mise en place des formations Référents et Connaissance Collectif puis Parcours administratif,
 - Allongement du temps des procédures OFPRA / CNDA

2. Objectifs

Construire un cadre de mission pour des bénévoles futurs référents n'ayant aucune expérience de la prise en charge de migrants dans une association qui se crée et s'adapte au contexte de la migration de 2015 à 2020.

a) Objectifs généraux

- Accueillir tout bénévole qui désire devenir référent ; aucune compétence requise pour rejoindre le projet – seuls le désir d'être utile à l'accueil des migrants et le sens de l'engagement comptent ;
- S'appuyer sur toutes les ressources du Collectif et des associations membres du Collectif ;
- Créer un cadre relationnel bienveillant d'écoute des besoins et de partage d'expérience des bénévoles référents ;
- Optimiser des ressources en créant des outils au fur et à mesure... : notion de coconstruction.

b) Fondements pour la responsable du pôle accompagnement

- Face au bénévole : Confiance, Droit à l'erreur, Respect de l'autonomie, Accueil des émotions, Empathie ;
- Face au demandeur d'asile : chaque situation de migration est singulière et nécessite une réponse singulière ; le respect de l'autonomie du DA est une des conditions de l'accompagnement, réalisé au quotidien, avec l'appui du binôme et des autres bénévoles du Collectif.

c) Méthodologie : Élaboration « chemin faisant »

La fonction de référent est élaborée au fur et à mesure des expériences vécues de rencontres et d'accompagnement sur le double plan relationnel et technique.

Sur le plan relationnel :

- Le binôme est essentiel pour accompagner et permettre à chacun de continuer sa vie et se ressourcer en dehors du Collectif ;
- L'accompagnement au quotidien nécessite un équilibre et des ressources face aux chocs émotionnels.

Sur le plan technique :

- Constitution de fiches par thématique – construites avec et par les référents ;
- Élaboration d'une formation au rôle de référents et connaissance du Collectif ;
- Mise en place d'une formation au parcours administratif du DA avec le responsable du pôle administratif (ouverte également à tous les bénévoles du Collectif) ;
- Création de dossiers au fur et à mesure en partenariat avec FLE, Santé, Logement, Administratif ...mais aussi ALPA, dossier administratif pour les réfugiées statutaires, compte rendu de réunion de groupe.

3. Activités menées

a) Phase 1 : un accompagnement court et simple avec une population de DA homogène

Contexte 2016 à 2017 :

- Des Syriens (24) sont accueillis dans un contexte particulier ; les démarches administratives ainsi que les hébergements sont faciles à trouver. La problématique administrative est relativement simple - obtention du statut au niveau de l'OFPRA moins d'un an après ;
- Les référents de « la première heure » sont des membres des associations liées au Collectif déjà sensibilisés et très motivés ;
- Sur le plan humain, l'apprentissage de la langue et le déclassement social sont les seuls marqueurs des difficultés des demandeurs d'asile outre le traumatisme de l'exil.

Réalisations

- Coconstruction d'un cadre de mission adapté aux besoins des demandeurs d'asile ;
- Création de binômes pour prendre en charge une famille ou un célibataire ;
- Élaboration des outils sous formes de fiches (guide de l'accompagnant, adresses utiles...) ;
- Soumission du partage des informations à des règles éthiques ;
- Partage des informations au cours de réunions.

b) Phase 2 : un accompagnement qui se structure avec un environnement qui évolue

Contexte 2017 à 2018 :

- Les premiers éléments mis en place correspondent à la demande mais un audit de ce fonctionnement révèle des améliorations à conduire aussi bien dans le processus d'accueil que dans la structuration et la circulation des informations utiles à la mission ;
- Le contexte juridique de la loi Asile et Immigration impose de nouvelles contraintes et règles ;
- De nouveaux bénévoles référents sont accueillis (par le canal de la communication et Assogora, le forum annuel des associations à Aix-en-Provence, et la journée des associations à Pertuis et la Tour d'Aigues) ;
- Le local loué avenue de l'Europe offre une opportunité de rencontres élargies ;
- Réponse à l'appel à projets de la Fondation de France.

Réalisations

- Renforcement du pôle (création d'un poste d'adjoint au responsable) et tâches mieux définies ;
- Amélioration et validation des fiches ;
- Mise en place des formations (référént et connaissance du Collectif).

c) Phase 3 : un accompagnement qui doit s'adapter à un contexte qui se complique

Contexte 2018 à 2019 :

- Évolution de la population accueillie – situations d'urgence, personnes en grande souffrance (Guinéennes, Nigériennes, Afghanes, Turques) ;
- Des situations administratives plus complexes – la CNDA est souvent le recours après un refus de l'OFPRA ;
- Des temps qui s'allongent et des décisions de moins en moins positives – ce qui pour les référents est parfois difficile à accepter – et le départ vécu par eux comme un échec ...

Réalisations

- Soutien psychologique des référents et offre d'espaces d'écoute ;
- Soutien psychologique pour les DA ;
- Renforcement de l'appui administratif par une permanence d'un bénévole de la Cimade ;
- Formation au parcours administratif de plus en plus complexe ;
- Accroissement de la synergie avec le pôle PREM et FLE.

d) Phase 4 : un accompagnement qui doit faire face à un contexte durci

Contexte 2019 à mars 2020 :

- Des problèmes surgissent : de cohabitation, de culture entre demandeurs d'asile, de même que certains comportements de demandeurs d'asile à l'égard des référents les interpellent ;
- Les délais de régularisation administrative après l'obtention du statut sont très longs pouvant aller jusqu'à 1 an ;
- Les temps pour des demandeurs d'asile « dublinés » puis « dédublinés » avec l'OFPRA et la CNDA et les démarches postérieures peuvent aller jusqu'à 3 ans...

Réalisations

- Aide à la compréhension des phénomènes d'interculturalité (intervenant extérieur) ;
- Consolidation du parcours du référent par des étapes de formation ;
- Constitution de fiches repères pour l'après statut ;
- Accroissement des outils de communication entre référents (WhatsApp référents).

4. *Approche et outils du soutien aux bénévoles*

a) **Rôle de la responsable du pôle**

- **Accueil** par la responsable du Pôle (coordinatrice des entrées/sorties de DA), lorsque la procédure d'entrée d'un DA au Collectif est enclenchée. Le bénévole est reçu au local généralement pendant la permanence et le petit déjeuner organisé chaque semaine avec les DA, le bénévole dispose alors d'une information sur son rôle (formation mise en place au fur et à mesure dans le temps à partir de 2017 en groupe, puis individuelles désormais);
- **Écoute** : le « principe » élaboré étant qu'à **une question posée**, le Collectif peut répondre soit à l'aide d'autres pôles, soit grâce à son réseau d'associations soit encore par des relais extérieurs... Cette communication a évolué aussi avec les outils techniques – téléphone, mail, smartphone, WhatsApp...

b) **Recours aux autres référents soutiens**

Par le biais de réunions de référents une fois par mois au local – lieu central – où des informations structurées sont échangées dans un premier temps, avec un temps de partage d'expériences et de vécus au sein des familles.

Cette réunion laisse une place large à la parole et au partage de moments d'émotions ;

Plus les événements festifs – fin d'année, Noël...

c) **Groupes de parole**

Mis en place à la demande des bénévoles référents qui le souhaitent à certains moments de situations vécues lourdes à porter ...

d) **Entretien individuel avec psychologue**

Une psychologue est à la disposition des référents pour des entretiens de soutien. Elle reçoit à la demande, bénévolement également.

e) **Recours au responsable administratif**

Une permanence juridique interne au Collectif initiée par la responsable du pôle Accompagnement avec le responsable du pôle Juridique a permis de sécuriser les parcours des DA et d'aider les référents dans leur accompagnement.

f) Groupes de sensibilisation à l'interculturel

Ils permettent de mieux décoder certaines situations grâce à l'intervention d'une spécialiste et sont renouvelable à la demande et selon les disponibilités de l'intervenante bénévole.

g) Appel à des associations périphériques

Selon les problèmes rencontrés, des rencontres ont été organisées avec Osiris, Coup de pouce, Woofing...

Ces rencontres favorisent l'ouverture des échanges sur le territoire et constituent des réseaux de développement pour les référents qui trouvent un appui logistique pour les demandeurs d'asile.

h) Situations critiques

En cas de situations critiques auprès des demandeurs d'asile (violence, drogue, mort...) l'intervention du bureau est sollicitée, à la demande de la responsable du pôle.

5. Bilan des activités

a) Ce qui a marché

Objectif globalement atteint dans la mesure où plus de 80 % des bénévoles accueillis au cours de ces cinq années ont accompagné les demandeurs d'asile jusqu'en fin de leur parcours.

Certains ont continué après une première expérience ; d'autres se sont arrêtés (20 trop âgés ou malades, 25 après avoir trouvé du travail ou un stage, 12 ne sont plus impliqués, 10 ont déménagé).

b) Les échecs avec certains bénévoles

En cause les difficultés relationnelles avec les DA, le binôme ou le Collectif (erreur d'appréciation réciproque).

c) Mesures mises en place pour faire face aux échecs

Les échecs ont servi à mettre en œuvre de nouvelles stratégies ou cadrage, par exemple :

- Référents non préparés au départ des DA...
- Imbroglie dans les rôles logeur - référents...
- Référents étudiants – temps trop court...
- Légères difficultés lorsque les deux référents d'un binôme sont nouveaux...

d) Conditions de réussite

Le bénévole qui souhaite devenir référent est toujours accueilli avec bienveillance, la sécurisation de sa mission lui étant garantie à l'aide des outils techniques et des soutiens relationnels.

e) Appuis stratégiques

- Du Collectif (bureau, CA),
- Des associations et des partenaires,
- Des bénévoles eux-mêmes,
- Des consultants externes (comité pilotage).

f) Fondements

- Climat de confiance, d'intelligence collective et de tolérance des opinions de l'autre,
- Horizontalité et responsabilité de chacun avec prise de risque (montant et pas descendant),
- Pas de jugement et sens de la solidarité et de la coopération,
- Questionnement permanent sur le sens de l'action,
- Analyse des situations critiques en interne ou aide externe,
- Le moins de tabous possible,
- Travail en binôme – référent et responsable pôle adjoint,
- Structuration et cadre de travail formulé.

6. *Et si c'était à refaire ?*

On garde :

- Un collectif d'associations sur un territoire coopératif,
- Des fondamentaux de valeurs partagées,
- Un collectif de bénévoles prêts à s'engager très concrètement dans l'aide aux DA,
- Une structure en pôle avec des responsables pour répondre aux besoins des DA,
- Un responsable de l'accompagnement avec un adjoint,
- Les binômes,
- Les formations – référent et parcours demandeurs d'asile et connaissance du Collectif,
- Un local – pour les réunions, l'accueil, les formations, les festivités...
- La traçabilité des échanges et des réunions,
- Une qualité relationnelle dans les échanges,
- Une capacité d'adaptation permanente à ce qui vient de l'intérieur comme de l'extérieur,
- La transformation des échecs en nouvelles pistes de travail ou meilleure adéquation du cadre,

On cherche un local plus grand.

On favorise :

- L'implication des référents dans l'élaboration des documents, comptes rendus de réunions, fiches...d'autant plus que le « chemin faisant » nécessite une vigilance forte,
- L'accueil et le suivi des changements administratifs, le relais des permanences nécessitent des bénévoles actifs non seulement auprès des demandeurs d'asile, mais également au sein du fonctionnement du pôle..., voire du Collectif,
- Le passage de relais pour les bénévoles afin de pérenniser le pôle et continuer à accueillir des demandeurs d'asile.

[Retour au sommaire](#)

V/ Favoriser la participation des femmes exilées : intégration sociale et professionnelle

Les femmes exilées cumulent les difficultés pour participer aux activités du Collectif, en particulier pour se projeter dans un futur parcours professionnel. Le Collectif AGIR a cherché des solutions pour faire face à ces situations difficiles.

1. Repères

Depuis sa création, le Collectif a accueilli environ 70% d'hommes et 30% de femmes. Lors du dernier trimestre 2020, sur 22 demandeurs d'asile nouvellement accueillis, 11 étaient des femmes. À sa fondation, le Collectif accueillait surtout des femmes célibataires et plusieurs en couple mais sans enfants, alors qu'aujourd'hui presque toutes ont des enfants ; cette situation complique leur participation aux activités et leur investissement dans un projet d'intégration sociale ou professionnelle.

De plus, les femmes exilées sont dans une situation psychologique particulièrement complexe : un passé très lourd, pour la plupart une absence de formation, une situation « conjugale » parfois non désirée avec des enfants nés ou conçus au cours de leur voyage dans des conditions qu'elles occultent.

Quant à leur intégration socio-professionnelle elles y rencontrent des obstacles puissants :

- Scolarisation incomplète ou absente ;
- Analphabétisme retardant la capacité d'acquérir de nouvelles compétences linguistiques en lecture/écriture ;
- Expériences variées non identifiées comme une somme de compétences acquises et transférables ;
- Enfants en bas âge et absence de système de garde, maternités successives ;
- Compréhension du nouveau contexte socio-culturel entravée par l'absence ou la rareté de contacts sociaux favorisant l'acculturation ;
- Représentations du rôle social de la femme et du rapport homme-femme marqués par la culture d'origine qui peut devenir une culture de repli dans un environnement hermétique.

2. Objectifs

Dans ce contexte, l'approche de l'accueil que privilégie le Collectif étant l'intégration des activités d'accompagnement des DA, il nous est rapidement apparu que la faible participation des femmes exilées aux activités (cours de FLE, activités conviviales, ouverture au monde du travail,...) posait problème et que des initiatives devaient être prises pour y remédier. Cependant, si les raisons de cette faible participation sont connues, les solutions ne sont pas simples à imaginer ni à mettre en œuvre.

3. *Activités menées*

Dans ce cadre, le Collectif a mis en place plusieurs types d'activités, les unes liées à la vie quotidienne des femmes, les autres liées à leur ouverture vers le monde du travail.

Sur le plan de l'activité quotidienne :

- Un atelier textile : 4 ou 5 femmes venues coudre, tisser, broder ; on espérait en faire aussi un atelier de partage, d'échanges de conversations. En fait très peu de régularité et un abandon progressif de cette activité ;
- Des activités mixtes, comme le petit-déjeuner ou l'après-midi des « jeux sans frontières », ont accueilli beaucoup de femmes, en particulier les célibataires avec joie et régularité ;
- D'autres actions ont été proposées par la commission Culture comme un atelier « tresses » à la bibliothèque Méjanès (entièrement géré par 2 demandeuses d'asile), un atelier gastronomie, un atelier marionnettes à la maison de quartier la Mareschale, qui ont vu tous les trois une grande participation y compris des femmes,
- Pour libérer les parents (en particulier les mères) afin qu'ils participent aux différentes activités, en particulier aux cours de FLE, le Collectif a mis en place une garderie d'enfants : une salle lui est consacrée et 2 ou 3 bénévoles s'occupent des enfants (le matériel de couchage, de jeux et des repas est installé) ; la salle est un peu petite et les jours de garde ne couvrent pas toute la semaine ;
- Des visites organisées par les volontaires civiques permettaient d'amener les enfants, donc les femmes ;
- Deux intervenantes (une gynécologue et une puéricultrice-diététicienne) ont prévu des réunions d'échanges sur les problèmes qui concernaient les jeunes femmes : deux rencontres et un rendez-vous personnel, mais sans suite. La présence de ces deux professionnelles semblait nécessaire au bureau du Collectif : beaucoup de naissances, des enfants malnutris. Mais l'explication de leur présence n'a pas été claire et les mères n'en ont pas compris la nécessité ;
- Un groupe de parole, réservé aux femmes, créé au Pays d'Aigues ; 4 rencontres avec les 4 femmes DA du Pays d'aigues, toutes présentes, puis d'autres femmes extérieures au Collectif ; ses activités, très appréciées, ont dû être arrêtées pour cause de Covid.

Sur le plan de l'ouverture vers le monde du travail

En 2019 a été constitué un groupe de rencontre constitué des 6 femmes suivies par le PREM (pôle de préparation à la recherche d'un emploi), afin d'analyser les représentations et identifier celles pour qui existaient une attente ou un désir de s'insérer professionnellement : mises en situation (photo-langage, récits de vie, échanges d'expériences) et séances d'information/discussion sur le travail, les femmes en France et les métiers pour élargir leurs perspectives.

Trois séances mensuelles ont eu lieu qui ont permis d'apporter un éclairage sur :

- la nature de leurs préoccupations prioritaires du moment,
- leur capacité à se projeter dans leur nouvel environnement,
- leurs représentations de la place de la femme dans le monde du travail,
- une attente précise ou un désir éventuel de s'insérer professionnellement.

Les principales conclusions tirées ont été :

- Les préoccupations prioritaires des DA sont traversées par des souvenirs traumatisants du passé, par l'attente paralysante d'un éventuel statut et l'incertitude sur l'avenir ;
- Les obstacles à l'insertion (pour les demandeuses d'asile comme pour les réfugiées) : le handicap linguistique, la méconnaissance de leur nouvel environnement, la charge des enfants ;
- Le désir de travailler est partagé, même s'il repose majoritairement sur les compétences déjà acquises dans le cercle familial (ménage, cuisine, garde d'enfants, coiffure africaine etc.) ;
- La représentation de la femme-mère au foyer versus l'homme qui pourvoit aux besoins familiaux n'a été exprimée que par une seule d'entre elles.

Cependant l'expérience a dû être interrompue après quelques séances, pour 2 raisons objectives :

- L'absence de consensus entre les bénévoles sur les modalités de la suite à donner à ce travail diagnostic ;
- L'absentéisme : obstacles matériels et familiaux divers, grossesses annoncées ou avancées, entrée en formation linguistique via Pôle Emploi et cours de langue obligatoire de l'OFII pour les réfugiées.

Mais d'autres hypothèses pourraient aussi expliquer une baisse de motivation des participantes :

- Une demande peu explicite et des objectifs des rencontres insuffisamment clarifiés auprès des femmes présentes ;
- Une durée trop étendue du travail préliminaire d'expression et d'analyse des représentations associé à un défaut de dynamique dans la construction du projet lui-même.

Quelques statistiques :

- Côté demandeuses d'asile : 6 femmes sont accompagnées (sur les 26 DA actuellement suivis par le PREM), 1 est en formation (pour 8 hommes), mais aucune n'a de contrat de travail (3 hommes en ont) ;
- Côté exilées ayant obtenu leur statut de réfugiées : 7 femmes ont obtenu le statut (pour 17 hommes sur la soixantaine de personnes accompagnées par le pôle PREM) ; 3 femmes ont accédé à l'emploi (contre 9 hommes) et 1 femme est entrée en formation (8 hommes) ;
- A noter que les trois femmes en situation de travail sont « célibataires » dont deux avec enfant à charge.

4. Bilan des activités

Globalement, les bénévoles sont plutôt déçus des résultats. Car si la participation des femmes à une opération ponctuelle est satisfaisante, elle se vérifie beaucoup moins sur les activités suivies, les activités les plus ludiques étant cependant celles qui bénéficient le plus de leur participation.

De même pour ce qui concerne l'ouverture au monde du travail, les femmes représentent à peu près le tiers des DA accompagnés alors qu'environ un DA sur deux, accueillis par le Collectif, est une femme. La demande d'accompagnement est majoritairement exprimée par les hommes.

On parle parfois d'un plafond de verre pour les femmes et en particulier pour les femmes migrantes. La déception vient à la fois de la non-présence et de la distance prise par les femmes vis-à-vis du Collectif. Les hommes sont plus « intégrés » dans sa vie. Ils lancent des idées, pas les femmes.

Nous tirons trois types de conclusions de ces expériences :

1. Le besoin de prise en compte de la diversité des origines

Il faut approfondir la question de la spécificité des femmes accompagnées, du double point de vue de leur culture d'origine et de leur niveau de formation : nous parlons « de femmes » mais comment proposer la même activité à une jeune éthiopienne, analphabète et à une jeune turque diplômée ? Nous n'avons peut-être pas assez compris que les offres ne pouvaient pas satisfaire tout le monde de la même façon. Ceci nous a empêché d'articuler des offres différenciées d'activités afin d'éviter le désinvestissement, l'absentéisme et le sentiment d'échec des bénévoles.

2. L'insuffisance de notre connaissance du besoin

Pour le moment, le Collectif ne répond pas au besoin d'échanges de la part des femmes. La difficulté est de comprendre et de saisir cette demande : il y a un « gap » que l'on doit combler pour faire se rencontrer les propositions nombreuses et variées des bénévoles et les besoins ou envies des demandeuses d'asile.

Pour essayer de pallier ce manque de connaissance, le Collectif a pris contact avec plusieurs associations qui travaillent toutes auprès de migrants qu'elles disent impliquer dans la programmation des activités les concernant. En première analyse cependant, il semble que ces associations aient affaire à des publics très différents de celui du Collectif : durée de la prise en charge (une ou deux journées et non pas des mois comme au Collectif AGIR), recherche de soutien psychologique ou de convivialité sans autres activités, but immédiat comme à Calais pour aller en Angleterre, etc.... Ces entretiens ont permis de découvrir d'autres approches de soutien aux migrants, mais dans des contextes qui les rendent difficilement applicables telles quelles au Collectif.

3. L'importance de la prise en compte de l'intégration socio-professionnelle

La non-prise en compte par l'État de l'intégration socio-professionnelle des demandeurs d'asile retarde considérablement leur intégration ; et parmi les exilés, les femmes, qui cumulent des entraves spécifiques, sont particulièrement touchées.

Selon un rapport, les cours de langue obligatoires de l'OFII ont un effet sur l'intégration économique beaucoup plus marqué pour les réfugié(e)s qui ont un niveau d'éducation moyen que pour les réfugiés analphabètes, sans éducation scolaire ; de plus les femmes profitent peu de ces cours.

De façon générale, les expériences menées par le pôle PREM et tout particulièrement le groupe des six femmes présenté plus haut, dénotent l'insuffisance de la prise en charge spécifique des femmes. Il ne suffit donc pas de reprendre ce projet à partir de ce qui a fait obstacle ou a échoué, mais surtout il faut le repenser et prendre en compte le nombre croissant de femmes accueillies actuellement par le Collectif AGIR.

5. *Et si c'était à refaire ?*

a) **Sur le plan des activités quotidiennes, des projets sont en cours :**

- Augmenter la capacité d'accueil de la garderie pour faciliter l'accès aux activités,
- Proposer un atelier gynécologie / puériculture / nutrition qui soit accessible aux femmes : le Collectif va confier ce rôle de conseil à une DA autrefois accompagnée par le Collectif AGIR avec sa famille, ayant aujourd'hui obtenu son statut et travaillant comme secrétaire médicale et qui propose de mettre en place des rencontres avec les femmes,
- Utiliser une approche nouvelle, telle que la propose le Théâtre Forum, fondée sur des saynètes permettant de travailler sur l'intégration des femmes et le vivre ensemble.

b) **Sur le plan de l'ouverture au monde du travail, nous visons à :**

- Constituer une équipe mixte interne/externe avec une définition claire de quelques objectifs, de la dynamique à soutenir et des responsabilités de chacun ; une équipe qui soit ouverte sur la réalité du monde du travail voire comprenant des personnes encore en activité,
- Associer le pôle PREM comme intervenant ponctuel et/ou simple observateur et en charge de la mise en œuvre ultérieure des parcours individuels d'insertion qui se dessineraient,
- Privilégier des intervenants extérieurs : femmes actives, incluant d'ex DA devenues réfugiées, représentants de métiers, professionnels de l'insertion et de la formation, associations de femmes etc.
- Aménager éventuellement ce dispositif sur le long terme, en sessions ponctuelles d'une durée et d'une périodicité à déterminer et qui seraient systématiquement proposées aux nouvelles venues au Collectif AGIR.

[Retour au sommaire](#)

VI/ Résoudre la question de l'hébergement des demandeurs d'asile

L'État doit héberger les demandeurs d'asile pendant la période d'instruction de leur dossier. Cette période s'étant largement allongée (elle est en théorie de 6 mois, mais la moyenne est aujourd'hui de 19 mois) les hébergements proposés sont très insuffisants. Le Collectif accueille des migrants (la plupart n'étant pas logés dans une structure d'hébergement de l'État) et leur propose une prestation globale (hébergement, accompagnement, santé, cours de français, ...).

L'hébergement proposé par le Collectif s'appuyait au départ sur des bénévoles. La situation a fortement évolué car le nombre d'hébergeurs solidaires, suffisant pendant les premières années, s'est effondré à l'occasion de la pandémie, alors que le nombre d'exilés accueillis s'accroissait. Le recours à des logements payants est devenu nécessaire, situation qui serait susceptible de remettre en cause le modèle d'accueil sur lequel se fonde le Collectif.

1. Repères

Depuis sa création en 2015, le Collectif AGIR a hébergé 252 personnes. Sur la même période, environ 12 000 personnes sont arrivées au GUDA (Guichet Unique pour Demandeur d'Asile) de Marseille sans pouvoir être logées. L'offre d'hébergement du Collectif ne représente donc qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

L'hébergement n'est pas l'activité essentielle du Collectif. Sa mission est l'accueil des demandeurs d'asile, incluant toute une série de prestations (accompagnement quotidien, démarches administratives, santé, etc.), l'hébergement devant en principe être pris en charge par l'État. Si la vocation du Collectif n'est pas de se substituer à l'État, il a cependant été contraint de proposer des solutions d'hébergement aux DA qu'il prenait en charge.

2. Objectifs

L'hébergement des DA est indispensable pour éviter qu'ils ne dorment dans la rue. Il est cependant limité par plusieurs contraintes :

- La disponibilité de logements fournis à titre gratuit par des particuliers et, en leur absence le recours au marché immobilier, recours limité par les moyens financiers du Collectif ;
- La disponibilité de bénévoles nécessaires à la gestion des logements ;
- Le souhait du Collectif de ne pas se substituer à l'État ni de devenir un opérateur immobilier.

3. Activités menées

a) Les deux temps de l'hébergement

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'activité d'hébergement a connu deux temps très différents : de 2016 à 2019 le nombre d'hébergeurs solidaires a été multiplié par plus de 3, puis leur

nombre s'est effondré en 2020 – 2021, les logeurs étant souvent âgés et craignant la contagion pendant la période de pandémie. En parallèle le nombre de logements loués sur le marché immobilier n'a cessé de croître, doublant entre 2017 et 2020.

L'augmentation du recours aux logements loués n'est pas seulement liée à l'absence d'hébergeurs solidaires : elle est aussi due à l'augmentation de la part des familles dans les populations hébergées, les logeurs bénévoles ne pouvant en effet loger que des individus ou des couples.

La conséquence de ces évolutions a été que le coût des hébergements (et des charges liées) a dépassé les 100 000 € en 2020, ce qui est devenu une charge insupportable et non soutenable pour le Collectif.

Année	Nombre de logeurs actifs	Nombre de logements loués	Coût annuel (€) des locations	Nombre total de DA logés	% des DA logés en location	% familles logées en location
2016	21	2	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
2017	44	11	34 181	N.C.	N.C.	N.C.
2018	61	14	59 093	63	69,6	100
2019	76	17	93 000	68	69,1	76
2020	11	23	116 000	69	89,6	100

b) Les conditions de l'hébergement

Le recours à l'hébergement fourni par l'OFII en CADA ou HUDA reste marginal (mais lorsqu'il existe, les DA sont obligés de l'accepter). Le Collectif héberge les DA, lorsque cela est possible, jusqu'à la réponse définitive à leur demande d'asile. Que cette réponse soit positive ou négative, la prise en charge cesse 3 mois après, délai pendant lequel le Collectif œuvre pour les aider à trouver une solution durable de logement.

Afin de contribuer aux frais induits par l'hébergement, il est demandé aux personnes logées qui reçoivent l'ADA une contribution de 30€/mois/adulte (10 € pour les enfants). Cette somme est symbolique, mais participe de leur responsabilisation.

L'hébergement chez des particuliers est réservé à des individus, voire à des couples ; il est limité dans le temps (un ou deux mois), après lesquels les DA sont relogés chez un autre hébergeur. Ce système évite que les logeurs ne s'épuisent, leur offre un temps de repos et de réflexion. L'inconvénient de cette rotation est évidemment qu'elle nécessite un grand nombre de logeurs par DA. L'avantage de l'hébergement chez des particuliers est qu'il permet, au-delà du simple hébergement, d'offrir un contact et soutien humain à des personnes qui ont traversé des épreuves dures, de les intégrer dans une famille et, à travers la famille, à la société française, de créer des contacts humains qui peuvent devenir durables.

c) Les modalités de l'hébergement

Les logements peuvent être loués meublés ou vides (l'ameublement et l'équipement se font alors grâce à la communauté locale d'Emmaüs, membre du Collectif). Les loyers sont payés selon plusieurs modalités possibles :

- Paiement par le Collectif sur ses ressources propres ;

- Paiement d'un logement particulier par des groupes locaux de citoyens ou des associations, via des donations fléchées (ce qui représente près de la moitié des logements loués) ; mais dans ces cas, les charges locatives sont payées par le Collectif et non par les groupes locaux ;
- Dans un cas, l'Etablissement Public Foncier a mis à la disposition du Collectif une maison moyennant un loyer réduit ;
- Dans un autre cas, c'est la mairie, motivée par des groupes locaux, qui prête pendant plusieurs années 2 appartements.

d) Problèmes rencontrés

- Financements : la charge des hébergements représente aujourd'hui plus de 70% des ressources du Collectif, ce qui n'est pas soutenable ;
- Gestion au quotidien :
 - l'entretien et les réparations des locaux constituent une charge lourde pour la dizaine de bénévoles (non professionnels) qui s'en occupe. Ils s'appuient sur des visites mensuelles des locaux en faisant appel le moins possible à des artisans extérieurs,
 - la lutte contre les parasites nécessite également des interventions compliquées et pénibles,
 - la gestion financière du logement (factures, charges, ...) représente aussi une lourde charge de travail.
- Les problèmes de voisinage : ces conflits sont heureusement rares et font l'objet de médiations par un bénévole.

e) La question des réfugiés et des déboutés

Les réfugiés célibataires ne peuvent pas continuer à être logés par le Collectif, au-delà de 3 mois après qu'ils ont obtenu leur statut. Cette période permet en général d'obtenir un logement dans un foyer ADOMA avec lequel AGIR a un accord. Celle-ci permet la location par le Collectif d'une chambre où sera relogée la personne, puis, lorsque cette dernière obtient le RSA (3-4 mois après), le bail bascule à son nom et dès lors c'est elle qui paye son loyer (environ 60 € par mois une fois les APL déduites). La personne peut rester dans ce foyer trois ans, délai qui permet de chercher un logement plus confortable.

Cette solution n'est toutefois pas applicable aux familles pour lesquelles un foyer ADOMA n'existe pas. Le Collectif les héberge donc plus de 3 mois, le temps qu'elles trouvent un logement pérenne.

Quant aux déboutés du droit d'asile, le Collectif AGIR ne peut continuer à les héberger au-delà des 3 mois et cherche alors des solutions au cas par cas, notamment auprès de structures du type OACAS (Organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires).

4. Bilan des activités

La facilité des débuts a occulté les difficultés qui devaient apparaître par la suite, qui ont amené à un recours massif au marché immobilier. Il a bien fallu tirer un bilan de ce qui avait été mal anticipé : plafond financier, charges de travail de bénévoles qui explosent, risques divers liés à la concentration des forces sur l'activité d'hébergement.

Il faut cependant espérer que la fin de la situation d'urgence sanitaire verra revenir les hébergeurs solidaires, ce qui permettra d'accroître l'activité d'hébergement, mais cette fois-ci en tenant compte des autres risques qui ont maintenant été bien repérés.

5. *Et si c'était à refaire ?*

La location d'appartements sur le marché immobilier (notamment aixois, particulièrement cher) est clairement une solution limitée :

- par les ressources financières ; certes cette limite pourrait être assouplie quelque peu par l'obtention de nouveaux dons ou de subventions,
- par la charge de travail et le professionnalisme des bénévoles ; mais il est encore plus difficile de s'affranchir cette limite que de la ressource financière,
- finalement par le choix de positionnement du Collectif qui ne souhaite pas entrer dans la voie de la professionnalisation, via par exemple la réponse aux appels d'offres pour la gestion de CADA, le recrutement de salariés, etc., voie qu'ont pu choisir d'autres associations ; car cette solution marquerait justement l'abandon de l'aspect bénévole de l'action associative, et engagerait le Collectif dans une pratique différente de celle dans laquelle se sont engagés les bénévoles de l'association, aujourd'hui motivés par l'aide à autrui et par un désir de solidarité désintéressée et gratuite.

Par conséquent pour préserver ce qui fait la motivation des bénévoles et pour assurer la soutenabilité de sa démarche, tant que les hébergeurs solidaires ne sont pas de retour, le Collectif souhaite aujourd'hui limiter le recours aux logements loués à peu près au niveau atteint en cette mi 2021, quitte à limiter en parallèle le nombre de DA qu'il est en mesure d'accueillir.

[Retour au sommaire](#)

Philippe Caille et Martha Dugand ont assuré la coordination de la rédaction de ce document, à laquelle ont participé : Roseline Arnaud, Martine Barathon, Christiane Batteau, Patrice Cartier, Marie-Odile Dupon, Jean-Paul Herman et Françoise Xambeu.

